

Conditions Générales de Vente

La société

Entreprise Individuelle Audrey Vendittelli, Dessine-moi un Parent, située au lieu-dit KERDREACH 29710 LANDUDEC Siret 450 162 078 00049.

Les prestations

Prestation d'accompagnement parental en séance individuelle à l'adresse de l'entreprise individuelle ou au domicile du client.

Ateliers de soutien parental en séance individuelle ou collective à l'adresse de l'entreprise individuelle ou au domicile du client.

Cercles de parents à l'adresse de l'entreprise individuelle.

Chaque prestation fait l'objet d'une description sur le site parentalitedmp.fr et la prise de rendez-vous se fait :

Soit par téléphone au 06 87 02 34 23

Soit par SMS au 06 87 02 34 23

Soit par mail à parentalitedmp@gmail.com

Les tarifs et le paiement

Les tarifs sont consultables via le site parentalitedmp.fr dans l'onglet de chaque prestation.

Pour les ateliers collectifs avec plusieurs séances, il est demandé de réaliser le paiement dès la première séance. En cas d'abandon du fait du client, aucun remboursement ne pourra être fait.

En cas d'annulation de l'atelier de la part de l'intervenante, plusieurs options seront proposées pour assurer la prestation : inscription ultérieure, remboursement. Si aucune réponse n'est donnée par le client dans les 6 mois suivants l'annulation, la prestation sera considérée comme perdue. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

Les prestations offertes dans le cadre de bons cadeaux ne sont pas remboursables. Ces bons cadeaux sont nominatifs. La durée de validité est indiquée sur le bon (soumise à l'âge de l'enfant ou à son étape d'acquisition motrice)

Les prestations à domicile entraînent des frais kilométriques pour les trajets à plus de 30 km du siège social de l'entreprise à raison de 1 € supplémentaire par kilomètre.

Le paiement des prestations se fait par chèque à l'ordre de Audrey Vendittelli ou en espèce ou par carte bancaire ou paypal via le site billetweb.fr (dont le lien est sur le site parentalitedmp.fr).

Audrey Vendittelli décline toute responsabilité de perte ou de vol de biens personnels lors des prestations collectives.

Les ateliers n'ont aucune valeur thérapeutique ou médicale.